

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 01 octobre 2020

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Bartholdi – La City 2 rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16

La séance (partie décisionnelle) est ouverte à 18h00 et levée à 18h15.

Etaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Serge RUTKOWSKI, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Yves MAURICE

Etaient absents :

Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Anne BENEDETTO, M. Frank LAIDIE

Secrétaire de séance :

Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mandants : Anne BENEDETTO

Mandataires : Christophe LIME

Délibération n°2020/005316

Rapport n° 6 - Avenant au projet Plug'in Coop porté par la Coopérative d'Activité et d'Emploi « Coopilote »

Avenant au projet Plug'in Coop porté par la Coopérative d'Activité et d'Emploi « Coopilote »

Rapporteur : Nicolas BODIN, Vice-Président

Commission : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Le présent rapport a pour seul objet de modifier les échéances de fin du programme Plug'in Coop par avenant. Le rapport rappelle les axes du projet porté par la Coopérative d'Activité et Emploi (CAE) « coopilote » sélectionné à l'appel à projet « Transformation numérique » dans le cadre du CAPÉCO numérique lancé par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté.

La situation sanitaire COVID a eu des incidences sur la mise en place de certaines actions.

Afin de finaliser complètement le programme Plug'in Coop, a pour seul objet de modifier les échéances de fin de programme par avenant.

I. Principe d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE)

Coopilote est une coopérative d'activité dont la vocation est d'aider des entrepreneurs à démarrer concrètement leur activité dans un cadre administratif et juridique adapté.

La coopérative d'Activité et d'Emploi permet à l'entrepreneur de développer son projet et d'obtenir un hébergement juridique, social, comptable et fiscal.

Il est à noter que l'accompagnement individuel des entrepreneurs en CAE relève à présent du SIEG récemment mis en place par la Région. Ce projet ne concerne donc pas l'accompagnement individuel. Il est centré sur l'élaboration d'un cadre coopératif adapté aux spécificités de l'entrepreneuriat numérique, de la structuration de filière et à des actions collaboratives permettant de dynamiser et renforcer les projets en présence sur le territoire.

II. Présentation du projet Plug'in Coop

Coopilote avec ce projet investit le secteur numérique, et développe l'entrepreneuriat numérique en coopérative, sur le territoire régional, et en particulier sur Grand Besançon Métropole.

Pour ce faire, le projet de coopérative numérique Plug'in Coop vise à :

- développer la dynamique coopérative sur cette filière ;
- créer un « Pré-Incubateur » jeune diplômé développé en partenariat avec l'ECM – Ecole de Commerce Management de Besançon ;
- cibler des activités numériques non technologiques ;
- agir en partenariat et renforcer l'écosystème de l'entrepreneuriat ;
- apporter une offre de services et d'accompagnement répondant aux spécificités de la filière numérique, en complément du dispositif existant de la CAE.
- évaluer les résultats, et le cas échéant, créer par la suite une Coopérative Numérique.

Le programme d'actions et les objectifs attendus sont précisés dans l'annexe 1 de la convention initiale.

La situation sanitaire COVID ayant eu des incidences sur la mise en place de certaines actions, la fin du programme d'actions envisagé pour juin 2020 dans la convention initiale est reportée à fin décembre 2020.

III. Le plan de financement

Pour rappel, la mise en œuvre du programme Plug'in Coop est de 127 785 €TTC. Le soutien de Grand Besançon Métropole est de 15 000 € sous forme d'une subvention déjà versée suivant les modalités de la convention initiale.

Le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté apporte également son soutien à hauteur de 63 893 € et le fonds de confiance de Franche-Comté Active à hauteur de 27 686 €.

Les divers financeurs ont également accepté l'échéance de report de fin de programme de Plug'in Coop.

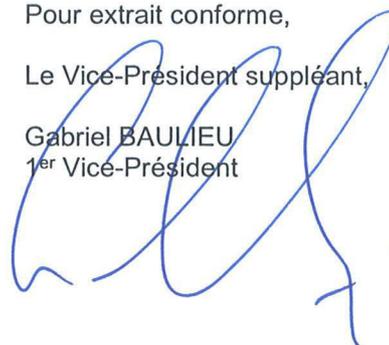
A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant à la convention entre Grand Besançon Métropole et la CAE Coopilote pour un report d'échéance de fin de programme du projet Plug'in Coop ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet acte.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Entre

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, dûment habilité à signer par une délibération du 15 octobre 2020, d'une part,

Et

La Coopérative d'Activité et d'Emploi « Coopilote », représentée par son Directeur, dûment habilité, Monsieur Vincent GIRARD, d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4 relatif au contrôle des structures ayant reçu une subvention par une collectivité,

Vu la délibération n°.....du Conseil de Communauté en date du.....,

Exposé des motifs

Le projet Plug'in Coop porté par la Coopérative d'Activité et Emploi « Coopilote » a été retenu à l'appel à projet « Transformation numérique » dans le cadre du CAPÉCO Numérique lancé par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de définir les nouvelles échéances du projet Plug'in Coop porté par la Coopérative d'Activité et Emploi « Coopilote ». Le versement d'une subvention de 15 000 € a déjà été versé pour la mise en place du programme d'actions Plug'in Coop. Suite à la situation COVID, certaines actions n'ont pu être réalisées pour une fin de programme envisagée pour juin 2020. Par conséquent, cet avenant fixe à présent la fin de programme au 31 décembre 2020.

Article 2 - Programme d'actions

La Coopérative d'Activité et d'Emploi « Coopilote » s'engage à conduire les actions conformes au programme décrit et au budget fixé dans la convention initiale.

Article 3 - Modalités de versement de la subvention

La Coopérative d'Activité et d'Emploi « Coopilote » s'engage à fournir pour le 1^{er} avril 2021 au plus tard, en deux exemplaires, un compte rendu financier et un rapport d'activité qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant dans la convention initiale conformément à l'article L 1611- 4CGCT et à la loi 2009-526 du 12 mai 2009.

La Coopérative d'Activité et d'Emploi « Coopilote » s'engage à tenir une réunion de fin de programme à l'égard des divers financeurs.

Article 4 - Durée et délai de validité

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et cessera au plus tard le 1^{er} avril 2021.

Article 6 – Autres dispositions

Les clauses initiales non modifiées par le présent avenant restent applicables dans leur intégralité

Fait en deux exemplaires à Besançon, le

Le Directeur de la Coopérative d'Activité et
d'Emploi « Coopilote »

Vincent GIRARD

La Présidente de la Communauté Urbaine Grand
Besançon Métropole

Anne VIGNOT